

Protocole de validation d'une colonie de chauves-souris

Pour valider la présence d'une colonie de chauves-souris dans un bâtiment, il est d'abord possible de se fier à certains signes tels que la présence de bruits (grattement ou vocalisation) et de fèces, appelé guano (similaire aux fèces de souris, mais plus long, effilé et segmenté).

Néanmoins, la meilleure façon de confirmer la présence de chauves-souris est de les observer sortir au crépuscule. Pour ce faire, vous devez d'abord localiser les endroits où elles entrent et sortent. Ces accès se trouvent le plus souvent à la limite des murs et du toit, dans les lucarnes ou au-dessus du cadrage des fenêtres. Voici la meilleure façon de les débusquer.

1. Il est possible d'identifier les ouvertures en examinant le site de jour. Souvent, la présence d'une entrée s'identifie par la présence d'excréments sur les murs.
2. S'il s'avère difficile de repérer les entrées (c'est souvent le cas), une soirée de repérage avant le décompte sera utile. Les meilleures soirées pour observer les chauves-souris sont lors de temps chaud, sans vent et sans pluie.
3. Lors d'une soirée d'observation, vous devez idéalement placer des gens à chaque coin du bâtiment, chacun observant un côté, afin d'être en mesure d'observer la totalité de la surface (voir la figure 1). Vous devez être muni d'une lampe de poche ou lampe frontale.
4. Si vous manquez de participants, si le bâtiment est trop grand ou de forme variable, placez des personnes aux diagonales du bâtiment ou répartissez-les tout autour de façon à être en mesure de surveiller toute la superficie du bâtiment (voir la figure 2).
5. Une fois qu'une ouverture est découverte, vous pouvez concentrer vos efforts sur un autre secteur. Si vous êtes seul, vous devrez couvrir tout le bâtiment et le processus d'observation prendra un peu plus de temps. Procédez de façon systématique en observant un côté à la fois ou une portion de côté. Vous pouvez indiquer le nombre d'ouverture constaté et leur localisation dans le formulaire (http://chauvesourisquebec.ca/ajout_colonie) à la section « Autres commentaires ».

Figure 1

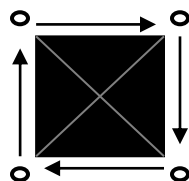


Figure 2

